



Conseil Syndical du 13 février 2024

Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-quatre, et le 13 février, à 18 heures, les membres du Comité Syndical du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU HAUT ROUERGUE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le bâtiment de la Mairie à Saint-Côme-d'Olt, sous la présidence de M. Jean-Michel LALLE, Président.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation : 06/02/2024

Présents :

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Nicolas BESSIERE, Bernard BOURSINHAC, Bernard SCHEUER, Eric PICARD, Jean-Michel LALLE, Benoît BARRAL

Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac : Hervé LADSOUS, Alain VIOULAC, Christian NAUDAN, Christine PRESNE.

Excusés

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Jean-Luc CALMELLY

Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac : Marc BORIES, David MINERVA.

Assistés également à la réunion :

- M. TOURETTE, 1^{er} adjoint à la Mairie de Palmas-d'Aveyron,
- Mme Magali BESSAOU, Maire de La Loubière, suppléante de M. LALLE,
- Mme Cécile SURY, DGS de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac,
- Paul ROUX, Chargé de mission paysage au PETR,
- Charlotte CHADOURNE, chargée de mission Attractivité – Accueil de nouvelles populations

Secrétaire de séance : Bernard SCHEUER

Un tour de table est effectué afin que chacun puisse se présenter.

Administration générale

- **Validation du compte-rendu du 5 décembre 2023**

Le compte-rendu est validé à l'unanimité (10 voix).

- **Choix du lieu pour la tenue du conseil syndical du PETR du Haut Rouergue – 2^{ème} séance de 2024**

Les membres du conseil syndical et le président proposent de tenir ces réunions dans des communes du territoire afin de faciliter l'appropriation de l'outil PETR et la diversité du territoire. La commune de Laissac-Séverac-l'Eglise est proposée avec l'accord du maire, M. David MINERVA, pour la tenue du prochain conseil syndical. Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (10 voix) cette délibération.

Ressources Humaines

- **Approbation de la convention de prestation de service avec la Communauté des Communes Comtal Lot et Truyère**

La Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère est en train d'élaborer son PLUI et afin de porter à connaissance des élus des éléments en matière d'énergie notamment, et pour répondre à l'obligation légale de mettre en place un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), cette dernière souhaite recourir aux compétences du PETR pour élaborer cet outil de planification. Cette mission peut être confiée au PETR par la voie d'une convention cadre de prestation de services, à laquelle sera adossé un contrat de mise en œuvre précisant les modalités pratiques d'exécution. Le marché est conclu pour une durée de 12 mois du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour un montant de 33 000€.

Nicolas BESSIERE souhaite exprimer son enthousiasme à cette démarche qui permet d'éviter d'avoir recours à un bureau d'études extérieur. Le chargé de mission paysage du PETR connaît bien le territoire et les services de la Communauté de Communes. Dans ce cadre-là, il est proposé aux communes d'être accompagnées dans la définition des zones d'accélération des EnR.

Jean-Michel LALLE rappelle le rôle du PETR pour aider les collectivités de son territoire.

Christine PRESNE souhaite savoir si Bertholène pourrait bénéficier de cet accompagnement pour évaluer les zones d'accélération des EnR sur sa commune. Le Président est favorable, cette mission sera effectuée sur le temps de travail du chargé de mission paysage au PETR.

Le conseil syndical adopte à l'unanimité cette convention.

- **Poste chargé(e) de mission Attractivité – Accueil de nouvelles populations**

Monsieur le Président rappelle que le contrat de projet sur l'attractivité pour la mission Accueil de nouveaux arrivants au sein du PETR du Haut Rouergue a pris fin le 8 décembre 2023. Ce poste a été financé en partie par l'Appel à projets du GIP Massif Central et la Région pour la période 2018-2021. Cette mission a été menée de manière conjointe avec les deux Communautés de Communes Comtal, Lot et Truyère et des Causses à l'Aubrac.

Un nouvel appel à candidature, lancé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, nouvelle autorité de gestion pour le FEDER Massif Central, a été ouvert fin d'hiver 2023 sur ce sujet. Le PETR du Haut Rouergue s'est positionné début juillet 2023 afin de continuer les actions engagées en matière d'accueil et notamment avec les acteurs économiques.

La candidature du PETR a été étudiée lors de la commission permanente de la Région courant décembre 2023 avec un avis favorable (convention à venir).

Le Président rappelle qu'au cours du conseil syndical du 18 octobre 2023, le poste de chargé(e) de mission Attractivité - Accueil de nouveaux arrivants a été renouvelé pour un an à partir du 9 décembre 2023. Suite au départ de l'agent à la fin de son contrat en décembre, un recrutement a été lancé et le poste pourvu en janvier 2024.

Lors des différents échanges avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et au vu de la candidature sur un programme d'actions sur 3 ans et le financement du poste, le recrutement doit également se faire sur 3 ans.

Aussi, il est proposé au conseil syndical de reconduire le poste de chargé(e) de mission Attractivité – Accueil de nouvelles populations sur la durée de la candidature soit jusqu'au 7 janvier 2027.

Christian NAUDAN s'interroge sur le fait que la Région Auvergne-Rhône-Alpes soit devenue autorité de gestion pour les fonds européens du Massif Central. Le GIP Massif Central, qui gérait jusqu'à présent ces fonds, est en cours de dissolution.

Bernard SCHEUER souhaite que le PETR soit innovant dans ses actions sur l'attractivité afin de ne pas refaire ce qui a été expérimenté. Il suggère que des indicateurs soient mis en place afin de connaître le nombre de personnes qui se sont renseignées pour venir vivre ici, celles qui ont sauté le pas, celles qui sont reparties et pourquoi. Il est nécessaire d'avoir des éléments factuels.

Eric PICARD le rejoint dans cette approche avec des outils pour mesurer les actions engagées. Il met en avant les deux problématiques majeures à traiter sur le territoire : le manque de main d'œuvre et l'habitat. Il est rappelé que dans le programme d'actions fléchées dans la candidature, des opérations sur le logement vacant sont proposées ainsi que la mise en place d'une GPECT sur les métiers du bâtiment. Eric PICARD suggère que cette dernière soit étendue aux secteurs médical et administratif notamment. Christian NAUDAN souligne que le logement vacant est une réelle préoccupation sur le territoire et cette problématique pourrait être amplifiée avec la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette. Eric PICARD pense que même si les logements vacants sont réhabilités, leur nombre ne sera pas assez important pour accueillir les personnes à venir. Il souhaite que dans le recensement des habitats vacants, les églises ou hangars soient écartés du comptage.

Bernard BOURSINHAC s'interroge sur le nombre de structures qui travaillent sur cette thématique et les doublons potentiels. Jean-Michel LALLE souligne que le PETR travaille de concert avec l'ADAT et il a été défini qui fait quoi. L'ADAT a candidaté également au FEDER Massif Central sur l'attractivité, une rencontre entre les deux entités a permis de voir sur quoi chacun candidatait pour éviter les redondances. Une convention de partenariat va être établie. Le PETR est sur le terrain et peut faire remonter les retours.

Eric PICARD met en avant la collaboration nécessaire, notamment lors de salons comme celui qui a eu lieu à l'automne à Paris. Christian NAUDAN renchérit sur le fait que lorsqu'on s'exporte, le Département apporte son expertise. Il adhère aussi sur la nécessité d'innover dans les actions à mener. Jean-Michel LALLE rappelle que le PETR est à l'écoute des besoins des collectivités et qu'elles peuvent faire remonter les sujets à traiter. Nicolas BESSIERE s'exprime sur le fait que les salons sont des vitrines mais qu'il ne faut pas compter uniquement sur ces événements pour attirer du monde, c'est un moyen parmi d'autres. Benoît BARRAL indique que les différents corps de métiers font également leur promotion et qu'il faut communiquer. Le PETR a signé des conventions avec des entreprises locales et des organismes tels que la CTPS Nord Aveyron.

Bernard BOURSINHAC pense que c'est un élément déclencheur qui va donner envie aux propriétaires de restaurer leurs logements. Sur la commune d'Enraygues plus de 50% des logements sont vides, il faut avoir les moyens pour pouvoir faire les travaux.

Suite à ces échanges, le conseil syndical valide à l'unanimité cette prolongation pour le poste Attractivité – Accueil de nouvelles populations.

- **Autorisation d'utilisation d'un véhicule personnel pour les agents**

Le Président rappelle que le PETR ne dispose pas de véhicule professionnel. Afin que les agents puissent aller sur le terrain et dans les collectivités, il est nécessaire de leur autoriser ces déplacements avec leurs véhicules personnels avec un remboursement des frais. Le conseil syndical adopte à l'unanimité cette délibération.

- **Création d'un poste non permanent de catégorie B à temps complet**

Le PETR a candidaté en janvier à l'appel à projets « A vélo 3 » afin de réaliser un schéma vélo sur le territoire. Un des objets de cette candidature est le financement de l'ingénierie pour ce poste dédié à la mobilité.

L'idée est de recruter un ou une chargé(e) de mission sur 0,5 ETP consacré à cette action et financé(e) par l'appel à projets. Pour compléter ce temps de travail, l'autre partie du poste serait orientée sur LEADER afin d'accompagner les collectivités au montage de dossiers. En effet, au vu de l'enveloppe de la nouvelle programmation LEADER 2023-2027 pour le GAL Aubrac Olt Causse et Gévaudan, le PETR pourrait prétendre à 0,8 ETP. Ainsi, ce volet de la mission serait financé à 80% par l'enveloppe LEADER sur le 0,5 ETP. Dans cette perspective, il est nécessaire de créer un poste non permanent de catégorie B à temps complet au sein du PETR.

Les élus échangent sur le volet mobilité. Le Département travaille sur le tronçon de l'ancienne voie ferrée entre Espalion et Bozouls afin de créer une voie verte. Il est demandé à ce que la liaison Bozouls – Bertholène soit étudiée dans le schéma vélo du PETR ainsi que l'itinéraire entre Laissac et Séverac-d'Aveyron.

Le conseil valide à l'unanimité cette création de poste.

- **Tableau des emplois – février 2024**

Suite aux modifications précédentes, le Président présente le nouveau tableau des emplois.

AGENTS CONTRACTUELS DE LA FPT (tous les contrats sont de droit public)							
FILIERE	CATEGORIE	GRADE	NB DE POSTE	POSTE POURVU AU 01/01/24	TEMPS COMPLET	REGIME INDEMNITAIRE	TYPE DE CONTRAT
Administrative	A	Attaché	1	1	1	IFSE	CDD
Administrative	B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1	1	IFSE	CDD
Administrative	B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	0	0		
Administrative	B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	1	1	IFSE	CDD
Administrative	B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	0	0		

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (10 voix) cette délibération.

Projet de territoire

- **Approbation avenant Bourg-Centre Occitanie de la commune de Saint-Côme-d'Olt**

Le 10 janvier dernier s'est tenu à Saint-Côme-d'Olt le Comité de Pilotage pour l'avenant « Bourg-centre » de la commune, en présence des partenaires et de la Région.

Il s'agissait de voir ensemble le contrat et de compléter si besoin les informations établies.

Cette démarche permet aux collectivités de renforcer leur rôle central sur le territoire et d'être accompagnées dans la planification et la mise en œuvre de leurs actions.

Le PETR du Haut Rouergue a ainsi suivi la commune dans la rédaction de l'avenant de Saint-Côme-d'Olt.

Bernard SCHEUER précise que ce contrat a permis à la commune de prioriser ses projets. Celui concernant le bâtiment de la Mairie a ainsi été bien financé par la Région. Il note une redondance avec l'accompagnement Villages d'Avenir. Christian NAUDAN pense qu'il aurait été intéressant de rattacher ce dispositif à celui de Petites Villes de Demain. Jean-Michel LALLE rajoute qu'au vu de la réussite de PVD, Villages d'Avenir a été mis en place pour les communes n'intégrant pas cette démarche. Nicolas BESSIERE souligne que certaines communes ne sont ni PVD ni Villages d'Avenir.

Il est proposé au conseil syndical d'approuver la démarche engagée par la commune de Saint-Côme-d'Olt sur Bourg-Centre.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité (10 voix) la délibération.

- **Mise en place de commissions thématiques avec désignation d'élus référents**

Monsieur le Président souhaite mettre en place des commissions thématiques afin d'impliquer davantage les élus dans les missions confiées au PETR et ainsi désigner des référents sur les différents sujets.

Il s'agit de mettre en place des réunions de travail avec les techniciens et de représenter le PETR si besoin lors de rencontres sur ces thèmes. Un élu par Communauté de Communes est à élire pour les thématiques suivantes :

- Paysage / Energies renouvelables
- Mobilité
- Attractivité – Accueil de nouvelles populations

Un tour de table est effectué. Nicolas BESSIERE et Christine PRESNE souhaitent se proposer pour la partie paysage / EnR. Benoît BARRAL est candidat pour le volet mobilité et Nathalie COUSERAN est suggérée pour la thématique Attractivité. Elle a été interrogée à ce sujet et elle est favorable à cette proposition. Les élus de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac aimeraient questionner leurs collègues élus pour les deux postes vacants. Les noms manquants seront communiqués au PETR et proposés à la prochaine réunion du conseil syndical.

Le conseil syndical adopte à l'unanimité (10 voix) les référents désignés ce jour comme mentionnés ci-dessus.

- **Contractualisations : actualités**

Le Président porte à connaissance les actualités des différents dispositifs.

- **Approches Territoriales Intégrées pour le programme FEDER-FSE+ Occitanie 2021-2027 :**

C'est un outil de mise en œuvre de la démarche territoriale du programme régional FEDER-FSE+.

Dans le cadre de la Priorité 5 du Programme régional FEDER 2021-2027, l'année 2023 a été consacrée à l'installation de la gouvernance des Approches Territoriales Intégrées (ATI) et au recueil des premiers projets identifiés par les territoires, et pour lesquels des échanges techniques ont pu se tenir entre les équipes et l'Autorité de gestion (Région Occitanie).

L'Autorité de gestion (Région) étudiera les fiches pré-projet transmises avant le 31/03/2024 pour des opérations dont la réalisation débutera avant le 31/12/2024 (sauf exception pour des projets structurants au financement complexe et nécessitant une lisibilité sur les interventions financières).

L'objectif est de disposer, d'ici à l'été, suite à une concertation avec chacun des chefs de file ATI (PNR Aubrac pour notre territoire), d'une liste d'opérations prioritaires établie sur l'analyse de l'ensemble des fiches recueillies. La priorisation s'évaluera notamment sur la qualité (caractère structurant, impact sur le territoire, aspect innovant, éco-responsabilité...) et le degré de maturité des projets.

En suivant, pour ces opérations, un accompagnement au montage et au dépôt sera proposé par la Direction Europe et Action Internationale (DEAI) aux porteurs concernés.

Les fiches pré-projets transmises après le 31/03/2024 seront étudiées dans un second temps.

Sur le territoire du PETR du Haut Rouergue, deux projets ont été identifiés avec l'envoi de fiches pré-projets à la Région. Il s'agit du PIMS de Laissac et la maison de santé de St-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac pour la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac.

Un projet a été directement déposé sur la plateforme : la micro-crèche privée de Bozouls.

Trois autres projets ont été identifiés sur le territoire (PETR Gévaudan – Lozère / PNR Aubrac) : PIMS de Mur-de-Barrez, liaisons douces en Lozère et la réhabilitation d'un îlot.

- **CRTE : Contrat de Réussite et de Transition Ecologique**

Aujourd'hui, l'accélération du changement climatique, visible à toutes les échelles, nécessite une réponse à la hauteur des enjeux : une action massive, coordonnée aux différents échelons territoriaux, et la mobilisation de tous les acteurs dans un cadre partenarial, avec des objectifs à atteindre et des leviers d'action collectivement identifiés. C'est la planification écologique. Les travaux de sa territorialisation ont débuté avec les Conférences des parties (COP) à l'échelle de chaque région.

Dans ce contexte, les CRTE, rebaptisés contrats pour la réussite de la transition écologique, portent de nouvelles ambitions :

- Apporter une réponse collective plus rapide face aux impacts croissants du changement climatique, en s'appuyant sur une gouvernance renforcée et des outils innovants,
- Faire du CRTE une « fabrique à projets » des territoires au service des objectifs de transition écologique,
- Mettre en œuvre de manière coordonnée la planification écologique à l'échelle des bassins de vie en cohérence avec les objectifs de territorialisation de la planification écologique issus des COP.

Les communes et les Communautés de Communes du PETR sont sollicitées afin de faire remonter les projets structurants pouvant être accompagnés par les dispositifs de l'Etat. Ces projets seront inscrits dans la maquette 2024.

- LEADER :

La Région souhaite réaffirmer l'effet de LEADER et sa plus-value sur les projets. Pour ce faire, la règle suivante sera appliquée à toutes les fiches action des GAL : le FEADER devra représenter au moins 15% de l'assiette éligible retenue.

Dans le cadre du FEADER, la définition d'une opération est la suivante : Projet, contrat, action ou groupe de projets sélectionné par les autorités régionales au titre du plan stratégique de la PAC concerné (PSN). Une opération peut également se définir comme un ensemble fonctionnel de dépenses présenté par le porteur de projet ; cet ensemble doit être cohérent et répondre à un objectif et réalisé pendant une durée déterminée

Les fiches actions sont en cours de révision, le conventionnement devrait intervenir sur le 1er semestre 2024.

Pour rappel, 4 fiches actions (+1 animation et 1 coopération) :

- Développer l'économie et les emplois de demain par un ancrage local des activités
- Structurer une offre touristique équilibrée, durable et de qualité
- Renforcer le cadre de vie et l'offre de services et d'activités socioculturelle pour tous
- Promouvoir un aménagement durable préservant les ressources naturelles et patrimoniales

Les élus sont interrogés sur le contenu des fiches actions notamment pour les bénéficiaires : faut-il exclure les grandes et moyennes surfaces pour le volet économique (FA1), notamment pour l'aide à l'immobilier d'entreprises ? Ils sont favorables à cette exclusion.

Ils ne souhaitent pas restreindre davantage les dépenses éligibles.

Concernant le plafond d'aide LEADER : la volonté est de maintenir un plafond d'aide maximum (exemple 80 000€). La règle des 15% minimum pourrait nous mettre en difficulté sur des projets au coût très élevé et l'enveloppe serait vite consommée.

- Contrat Territorial Occitanie :

Les quatre axes stratégiques du Contrat Territorial Aubrac Olt Causse Gévaudan sont rappelés :

- Enjeu 1 : Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire
- Enjeu 2 : Conforter l'accueil et le maintien des habitants
- Enjeu 3 : Accompagner la transition écologique du territoire et valoriser les patrimoines et les paysages
- Enjeu 4 : Animer le territoire et accompagner les porteurs de projets

Il est présenté l'élaboration du programme 2024 avec un recensement des projets par les structures associées du CTO dont le PETR, afin d'établir une pré-maquette du programme opérationnel (PO) 2024. Le dépôt des dossiers de demande de subvention auprès de la Région devra se faire avant fin mars. Si cela est fait après cette date, les dossiers sont examinés en Région l'année suivante. Une validation du PO devrait intervenir fin avril.

Tous les projets d'investissements territoriaux sollicitant une aide régionale devront être inscrits dans le PO pour être soutenus par la Région. Il est nécessaire d'informer le PETR du dépôt de subvention auprès de la Région et de le mettre en copie.

Christian NAUDAN indique que prochainement la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac va porter un projet de micro-crèche sur la commune de Saint-Martin-de-Lenne. Il s'inquiète du financement des différents projets engagés notamment ceux concernant les médiathèques qui n'auront pas les subventions escomptées.

- Atlas de la Biodiversité Communale

Le Président explique le contenu d'un atlas de la biodiversité communale et le lien qui peut être fait avec le plan de paysage dans le cadre d'un portage conjoint. Nicolas BESSIERE souligne le lien avec l'étude menée par la LPO sur le territoire de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dans le cadre de la réalisation du PLUi. Cette étude sur la biodiversité pourra être utilisée par le PETR avec les communes volontaires retenues. Cette démarche permettra aux communes d'avoir des données pour les aider à la prise de décision sur leurs projets. Jean-Michel LALLE renchérit sur la possibilité de connaître l'état de la biodiversité des communes. Christine PRESNE rappelle que c'est de la responsabilité des élus pour l'avenir. Nicolas BESSIERE conclut qu'il faut voir cette action comme une opportunité et non une contrainte. Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (10 voix) cette délibération.

Finances

- Approbation du Règlement Budgétaire et Financier

Le présent règlement budgétaire et financier a pour objet de préciser les principales règles budgétaires et comptables en un document unique.

Il est valable pour la durée de la mandature. Il pourra être modifié ou complété à tout moment en fonction des modifications législatives ou réglementaires et des nécessaires adaptations des modalités de gestion.

Le comité syndical est le seul compétent pour modifier le règlement budgétaire et financier du PETR du Haut Rouergue.

Le budget est voté par nature, au niveau du chapitre dans les deux sections du budget, en dépenses et en recettes.

Le Président donne lecture du règlement qu'il soumet au vote.

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (10 voix) cette délibération.

- **Ingénierie territoriale – demande de subvention à la Région**

Le Président informe que lors de la Commission Permanente du 1^{er} décembre 2023, le Conseil Régional Occitanie a actualisé son dispositif d'accompagnement de l'ingénierie dans les territoires ruraux. Le dispositif cible exclusivement les dépenses de personnel relatives aux agents de développement rattachés à la structure bénéficiaire.

Le Président rappelle au Comité Syndical que le PETR du Haut Rouergue fait partie du Contrat Territorial d'Occitanie Aubrac Olt Causses Gévaudan et qu'à ce titre, il percevra 20% de l'enveloppe d'ingénierie régionale (55 000€ prévisionnels). Ainsi, une aide annuelle prévisionnelle pour le PETR est estimée à 11 000 € dans le cadre de ses missions d'accompagnement des collectivités locales au titre de l'ingénierie territoriale notamment lors des programmations du Contrat Territorial Occitanie ou pour les opérations Bourg-Centre.

Il est ainsi proposé que le PETR du Haut Rouergue sollicite cette aide auprès du Conseil Régional dans le cadre de son dispositif d'accompagnement de l'ingénierie à destination des territoires ruraux.

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (10 voix) cette délibération.

- **Rapport d'orientation budgétaire 2024**

Le Président présente le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2024. Les membres du conseil syndical échangent sur les éléments de contexte qui ont permis d'établir ces orientations. Christian NAUDAN souhaite connaître l'écart de dépenses entre 2022 et 2023 sur les charges à caractère général. Cette augmentation des frais s'explique par le paiement d'études comme celle de la mobilité, l'augmentation des frais de déplacements, le paiement de la gestion LEADER au PNR Aubrac, le règlement de frais d'annonce pour l'appel d'offre mobilité et une augmentation des dépenses de frais de télécommunication.

Il souhaite qu'une vigilance soit portée sur les dépenses de la structure.

Le conseil syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et approuve à l'unanimité (10 voix) les orientations pour l'année 2024 comme mentionnées dans le rapport.

Questions diverses

Démarche SCOT : le Président rappelle que la mise en place d'un SCOT à l'échelle des deux Communautés de Communes permettrait d'être mieux armés et serait dans l'intérêt des deux collectivités dans le contexte de l'élaboration des PLUI et du PCAET. Le temps de la réflexion est laissé suite à la présentation par le PETR Centre Ouest Aveyron et Aveyron Ingénierie l'an passé mais il sera nécessaire de se positionner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h23.

Affiché le :

**Le Secrétaire,
Bernard SCHEUER**



**Le Président,
Jean-Michel LALLE**

